

RAPPORT N° 90-10
au Conseil MunicipalOBJET

GARANTIE D'EMPRUNTS A ACCORDER A LA S.H.L.M.R. POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DES OPERATIONS "BANANIER", "MOKA", "LOUISIANE" ET "FREGATE"

Par lettre en date du 29 août 1990, la Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion (S.H.L.M.R.) sollicite de la Commune la garantie des emprunts qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) ou de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de la Réunion (C.E.P.R.), pour financer quatre programmes de Logements Locatifs Sociaux.

OPERATIONS	LIEUX	MONTANTS
Bananiers	Montagne	12 700 000 F
Moka	Moufia	22 000 000 F
Louisiane	Domenjod	23 000 000 F
Frégate	Saint-Denis	21 500 000 F

Ces emprunts feront l'objet d'un ou plusieurs contrats aux conditions suivantes :

- Durée d'amortissement : trente-quatre ans,
- Taux actuariel : celui en vigueur à la date de signature des contrats.

La Commune ayant la capacité financière pour accorder la garantie sollicitée, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative :

- de prendre l'engagement de créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités ;
- de m'autoriser à intervenir aux contrats et à prévoir toute mesure de sûreté nécessaire à l'égard de l'emprunteur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. BOURGIN A. : Ces opérations regroupent environ deux cent cinquante Logements Locatifs Sociaux.

LE MAIRE : Quels sont ceux qui souhaitent intervenir ? Oui, Messieurs BOX et VICTORIA.

La parole est à Monsieur VICTORIA.

M. VICTORIA R.P. : Monsieur le Maire, est-il possible de localiser sur plans ces divers programmes de construction, notamment sur la Montagne -"Bananiers"- . J'ai déjà envoyé une lettre à la Mairie pour attirer votre attention sur l'augmentation des effectifs scolaires et demander une étude en vue de l'extension ou de la création d'écoles. Aussi, la localisation de ce projet m'intéressait beaucoup.

LE MAIRE : Oui. Monsieur FOURNEL, pourriez-vous préciser ce point ?

M. FOURNEL D. : S'agissant d'un dossier à caractère strictement financier, nous n'avons pas édité les plans y relatifs. Cependant, en ce qui concerne le programme de construction sur la Montagne, le terrain d'assiette du projet se situe sur le Chemin Docteur Vinson, à proximité du Lavoir -voie qui sera reliée au Chemin Hautbois, dans le futur, par une jonction réalisée en partie sur le tiers environ du linéaire du terrain concerné-.

M. VICTORIA R.P. : Ce qui veut dire, Monsieur le Maire, que j'appuie cette demande que je vous ai envoyée par écrit, puisque dans le secteur de l'Ecole Philippe Vinson soixante-sept logements sont prévus au niveau du Lotissement Macé, trente-quatre prévus -dont deux déjà construits- à proximité. Ces divers projets induisent une étude sérieuse à mener au niveau de la structure scolaire : création d'une école, ou extension de la structure existante.

LE MAIRE : D'accord. Je constate que vous partagez notre souci. Nous avons même anticipé en prévoyant des actions dans ce domaine. Soyez sans crainte.

Oui, Monsieur BOX.

M. BOX D. : Je voudrais savoir si vous avez donné une suite aux remarques et demandes relatives aux garanties d'emprunts que nous avons formulées précédemment.

LE MAIRE : Oui, bien sûr.

M. BOX D. : Quelle en a été la suite ? Je l'attends toujours.

LE MAIRE : Nous allons vous la communiquer.

M. ARMOUDOM G. : Les garanties d'emprunts pour la construction de Logements Sociaux ne sont pas limitées, et ne rentrent pas dans le quota auquel vous faites allusion. Ce point spécifique a été vérifié par la Direction du Budget.

M. BOX D. : Je constate que vous n'aviez pas écouté ce que j'avais dit à l'époque. Je souhaitais que vous précisiez, en fonction des garanties accordées, ce que la Mairie recevait en retour au niveau des logements construits...

LE MAIRE : La réponse a été faite.

M. BOX D. : Je l'attends toujours.

...Et surtout, le montant des garanties en cours.

LE MAIRE : Nous avons communiqué ces renseignements en séance -vous étiez sans doute absent-. Nous avons évalué la totalité des garanties d'emprunts déjà accordées, et nous avons communiqué ce renseignement à l'assemblée lors d'une précédente séance. Nous disposons de cette information que nous pourrions vous ressortir. En l'occurrence, nous sommes très loin du seuil de nos possibilités de garanties d'emprunts. Je vous ferai communiquer ce chiffre par le service compétent. Nous en avons déjà fait état en Conseil Municipal -vous étiez peut-être retenu ailleurs, à ce moment-là-.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE.
